

CR du conseil d'administration du 16 janvier 2025

Chères collègues, chers collègues,

Comme vous le savez, le budget initial 2025 voté par le conseil d'administration de notre université le 6 décembre dernier n'a pas été approuvé par le recteur, au motif qu'« il ne satisfaisait pas aux conditions de l'équilibre réel définies à l'article R719-61 du code de l'éducation et qu'il n'incluait pas de mesures permettant le rétablissement dudit équilibre ». Le code de l'éducation prévoit qu'un nouveau budget doit être présenté et voté au conseil d'administration dans un délai d'un mois suivant la notification du refus.

L'administrateur provisoire a donc convoqué un conseil d'administration – celui de l'ancienne mandature et non celui issu des dernières élections, compte tenu du recours au tribunal administratif qui a suspendu la mise en place des nouvelles instances. Ce conseil s'est tenu le jeudi 16 janvier afin d'examiner une nouvelle proposition de budget répondant aux exigences formulées par le recteur. L'objectif fixé est de parvenir à une diminution des dépenses prévisionnelles de 10 M€.

En concertation avec le rectorat, l'administrateur provisoire et les services de l'université ont travaillé sur un projet de budget qui vise à préserver les campagnes d'emplois (EC et BIATSS) telles qu'elles ont été adoptées par le conseil d'administration, en faisant porter l'effort de réduction des dépenses sur le fonctionnement (-30%) et l'investissement (-60%), déduction faite des dépenses dites déjà « gagées » (type financements fléchés), ou relevant de dépenses « absolument obligatoires et incompressibles » (type fluides, redevances, assurances, etc.).

L'économie prévue est chiffrée à environ 8,5 M€. Le déficit de l'université demeure (solde budgétaire agrégé hors fondation universitaire : -14,76 M€) mais se trouve ramené à un niveau jugé plus acceptable par la tutelle. Le rectorat a en effet d'ores et déjà fait savoir qu'il était disposé à approuver ce nouveau budget, même s'il n'atteint pas les 10 M€ d'économie.

L'administrateur provisoire a souligné que les efforts demandés étaient importants, mais que « la diminution n'a été appliquée qu'aux dépenses qui l'autorisaient et sans mettre en péril la capacité de l'établissement à fonctionner et assurer au mieux le cœur de ses missions ». Il a ensuite mis en garde les élus/élus du conseil d'administration : leur refus de voter ce nouveau budget signifierait que le recteur serait amené à arrêter lui-même le budget de l'université. En ce cas, les mesures d'économie, à n'en pas douter, seraient beaucoup plus drastiques et affecteraient la campagne d'emplois.

De façon inédite, les interventions des élus et élus qui ont suivi, opposition comme majorité, sont toutes allées dans le même sens. En résumé : 1. la situation financière de l'université est principalement due à des choix budgétaires pris au niveau gouvernemental (mesures dites Guerini notamment) et à une augmentation générale des coûts qui n'ont pas donné lieu à des compensations de la part de l'État. Ce n'est pas à l'université de gérer une pénurie dont le gouvernement est responsable – s'il ne l'a pas orchestrée – ni d'assumer des choix qui ne sont pas les siens. 2. Non aux menaces et au chantage : « on ne vote pas avec un pistolet sur la tempe ».

Après une brève interruption de séance, le projet de budget a été mis au vote avec le résultat suivant :

15 abstentions, 16 contre et 3 pour.

Le budget a donc été rejeté et ce rejet a été notifié au rectorat.